Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

2, rue de la mairie - BP2 - 73401 UGINE cedex
Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Décision n°2026-12
GEMAPI – Attribution du marché : 26-11
Reprise de 4 seuils béton sur le Nant Croex à Ugine

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly,

Vu *l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Vu *l'arrêté inter préfectoral du 28/12/18 approuvant les modifications statutaires du syndicat mixte du bassin versant Arly,*

Vu *la délibération n°26-15 du comité syndical en date du 12 mai 2026 donnant délégation à M. le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et services d'un montant inférieur à 216 000 € HT ainsi que toute décision concernant les avenants (y compris pour les marchés d'un montant supérieur à 216 000 € HT), lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

Considérant *la mise en concurrence du 21 octobre 2026 et les offres reçues le 30 octobre 2026,*

Décide

Article 1 : Les travaux de reprise des 4 seuils béton sur le Nant Croex à Ugine sont confiés à l'entreprise BASSO, située ZI de Bavelin 341, rue Ambroise Croizat – 73400 UGINE

Article 2 : Le montant de la prestation est fixé à 9 996 € HT, soit 11 995.20 € TTC.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 3 : La responsable de structure et Mme le Receveur sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, communiquée lors du prochain comité syndical et publiée sur le site internet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200035061-20261103-2026-12-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/11/2026
Publication : 27/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY

Ugine, le 3 novembre 2026

Laurent PATUEL,

Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant Arly,

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY